

Délibération n°

D_2024_01_24_04

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Absent : 1
- Pouvoir : 1
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 19
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
17 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 24 janvier 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **24 janvier** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Johann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Johann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absente ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO

Secrétaire de séance : M. Remy BERTHOD-ONFROY

**OBJET – ACQUISITIONS D'UNE PARTIE DE PARCELLES SUITE AUX TRAVAUX REALISES
DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS MODE DOUX ET SECURISATION DU
SECTEUR DE PROVONGES – REGULARISATION EMPRISE FONCIERE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité

Monsieur le rapporteur rappelle que les travaux d'aménagement mode doux et de sécurisation de part et d'autre de la route départementale n° 16, dénommée route des Creuses - secteur classé en agglomération, ont nécessité des élargissements de la voie, notamment sur des terrains privés.

Compte tenu des incertitudes techniques liées à la réalisation des travaux, il a été proposé aux propriétaires des **parcelles B n°1007 et 2201** et à ceux des **parcelles B n°2940 et 3116** d'entreprendre les travaux, et de régulariser l'emprise foncière a posteriori en fonction de l'emprise réelle de la voie élargie. Une convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles cadastrées B n°1007 et 2201 et B n° 2940 et 3116 a été signée avec les propriétaires.

Les travaux étant terminés, il convient de procéder à la régularisation de l'emprise foncière par l'acquisition **d'une partie des parcelles cadastrées B n°1007 et 2201 et B n°2940 et 3116** selon les conditions fixées dans la convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles, à savoir :

PARCELLES avant division	PARCELLES après division (plans de division du 19/07/2023) – parties acquises par la commune	SUPERFICIES	PRIX DE VENTE AU m ² - selon convention	PROPRIETAIRES
B n°1007 et 2201	B n° 3338 et 3340	61 m ²	100 €	Cts TRANCHANT
B n° 2940 et 3116	B n° 3342 et 3344	208 m ²	5 €	Cts GRANGE

La commune prendra à sa charge les frais de géomètre relatif à l'arpentage ainsi que les frais d'actes et de publication.

Mr le rapporteur propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées B n°1007 et 2201 et B n° 2940 et 3116 selon les termes de la convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles signée avec les propriétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les acquisitions **d'une partie des parcelles cadastrées B n°1007 et 2201 et B n°2940 et 3116** suivant plans de division du 19/07/2023 annexés à la présente délibération afin de régulariser les emprises foncières.

- **PRECISE** que ces acquisitions seront réalisées au prix au m² mentionné dans la convention de mise à disposition pour travaux avant acquisition d'une partie des parcelles signée avec les propriétaires.
- **PRECISE** que les frais de géomètre relatif à l'arpentage ainsi que les frais d'actes et de publication seront à la charge de la commune de SALES.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition ainsi que tout document y afférent.
- **MANDATE** l'Office Notarial, Selarl 1600 Notaires, à RUMILLY, de préparer lesdits actes.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 26/01/2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



Le Secrétaire de séance

M. Remy BERTHOD-ONFROY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 31/01/24

Et de la publication le : 02/02/24